

LA
VÉRITÉ DES FAITS

SUR
LES CULTURES COMPARÉES

DES COLONIES ET DE LA MÉTROPOLE,

ET PRINCIPALEMENT

SUR LA QUESTION DES SUCRES,

OPINION DÉVELOPPÉE DANS L'ASSEMBLÉE DES TROIS CONSEILS GÉNÉRAUX
DE L'AGRICULTURE, DES MANUFACTURES ET DU COMMERCE,
LE 26 DÉCEMBRE 1841.

PAR LE BARON CHARLES DUPIN,

MEMBRE DU CONSEIL GÉNÉRAL DE L'AGRICULTURE, ET PRÉSIDENT DU CONSEIL REPRÉSENTATIF
DES COLONIES,

Propius res adspice nostras.
VIRG. *Aeneid.*, l. 1.

PARIS,

TYPOGRAPHIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES,
IMPRIMEURS DE L'INSTITUT,
RUE JACOB, 56.

1842.



DEPARTMENT OF LA GUYANE
ECLUSEMENT
A. THOMPSON

802012

LA
VÉRITÉ DES FAITS

SUR

LES CULTURES COMPARÉES

DES COLONIES ET DE LA MÉTROPOLE,

ET PRINCIPALEMENT

SUR LA QUESTION DES SUCRES,

OPINION DÉVELOPPÉE DANS L'ASSEMBLÉE DES TROIS CONSEILS GÉNÉRAUX
DE L'AGRICULTURE, DES MANUFACTURES ET DU COMMERCE,
LE 26 DÉCEMBRE 1841.

PAR LE BARON CHARLES DUPIN,

MEMBRE DU CONSEIL GÉNÉRAL DE L'AGRICULTURE, ET PRÉSIDENT DU CONSEIL REPRÉSENTATIF
DES COLONIES,

Propius res adspice nostras.
VIRG. *Æneid.*, l. I.

MESSIEURS,

Un honorable collègue, contraire aux intérêts dont je viens prendre la défense, a semblé récuser les délibérations actuelles, ou du moins en décliner l'utilité, l'opportunité, la nécessité. Pourquoi remettre en question dès aujourd'hui, nous a-t-il dit, une législation déjà si versatile; pourquoi porter atteinte aux mesures obtenues il n'y a pas en-

core une année; pourquoi renverser une loi votée avec l'entraînement le plus énergique, par une majorité trop imposante pour qu'on puisse espérer de la faire changer après un temps si peu considérable?

Il me semble, au contraire, que les fluctuations, les incertitudes infinies des législateurs, sur le grand intérêt qu'on vous appelle à discuter, tiennent précisément à l'oubli qu'on a fait, depuis quatre ans, des lumières que vous seuls pouviez apporter, afin d'éclairer les débats et d'assurer les résolutions les plus avantageuses au bien général.

Par la nature même de notre gouvernement représentatif, les chambres et le ministère, dans le jeu de leurs pouvoirs, peuvent rarement s'affranchir de considérations politiques, étrangères et trop souvent contraires à des intérêts positifs, matériels, qu'il faudrait juger en eux-mêmes, en s'élevant au-dessus de toute considération relative aux personnes, aux partis, aux opinions, aux majorités espérées ou craintes, pour d'autres questions que la question même sur laquelle il faut délibérer. Mais les affaires sont loin de se traiter avec tant de sagesse. La moindre chose dont on s'occupe, c'est de la vérité des faits, c'est de leur investigation patiente et consciencieuse. Pour les uns, différer avec les idées du précédent ministère, différer plus encore avec le ministère en perspective; pour les autres, attaquer, renverser à tout prix le projet, même bon, du ministère actuel : voilà le but, le *desideratum* vers lequel on marche avec une ardeur, un emportement, un aveuglement, qui ne

laissent plus la moindre place à la pauvre et timide vérité.

Devant vous, Messieurs, il ne peut pas en être ainsi. Vous arrivez en ce lieu libres de préoccupations soi-disant politiques; vous y siégez dans les seuls intérêts de l'agriculture, des fabriques et du commerce. Vous-êtes des hommes pratiques, éclairés et sincères. Vous voulez des faits et des preuves démonstratives, au lieu de systèmes, au lieu de déclamations, au lieu de passions et d'intrigues ambitieuses.

J'applaudis donc de toute mon âme à la sagesse, à l'opportunité de la mesure qui vous rassemble ici, pour démêler la vérité dans une question très-étendue, très-compliquée, où sont mis en jeu cent vingt millions de commerce colonial, contre des intérêts métropolitains importants aussi, quoiqu'on me semble les exagérer beaucoup trop, et leur nuire par cela même, au lieu de les servir.

Je viens, seul entre tous, vous exposer, au nom des colonies, non pas des arguments, des défenses, un plaidoyer, mais des faits, mais des chiffres que je soumets à vos esprits calculateurs et judicieux. Je ne vous présenterai rien que je ne l'aie puisé dans les sources officielles, et vérifié scrupuleusement. Je vous appellerai vous-mêmes à répéter ces vérifications : votre conviction complète, après l'examen le plus sévère, pourra seule faire triompher des vérités qui n'ont ici que ma voix pour soutien.

Avec tous les orateurs qui m'ont précédé, je reconnais un fait grave et très-essentiel à constater.

La situation actuelle des deux exploitations en concurrence, ayant pour matières premières la canne à sucre et la betterave à sucre, cette situation ne peut pas être prolongée sans danger pour toutes deux, sans ruines déplorables pour les citoyens, sans détriment pour le trésor.

J'accepte avec reconnaissance l'expression générale des vœux émis en faveur des cultures coloniales : personne ici n'a demandé qu'on abandonnât nos possessions d'outre-mer ; personne n'a contesté leur importance pour la mère patrie, pour l'échange de ses produits d'agriculture et de fabrique, pour le commerce maritime, pour la force navale et pour le revenu public.

Je n'ai donc rien à répéter, à démontrer une nouvelle fois, sur des principes désormais admis universellement par des esprits justes, pénétrants et positifs comme les vôtres.

Mais si tout le monde est d'accord sur la conservation des cultures coloniales, qui doivent aux bienfaits de la nature, à la chaleur de la zone torride, l'abondance et la spécialité de leurs produits, tous les esprits cessent de s'accorder pour savoir s'il faut, sous la zone tempérée, et plus particulièrement dans le nord de la France, favoriser des cultures qui ne pourraient pas se maintenir à conditions égales.

Importance de la culture des betteraves à sucre.

Quelques personnes continuent à voir, dans la fabrication du sucre extrait de la betterave, un moyen capital de perfectionnement et de progrès pour l'agriculture métropolitaine; elles insistent plus que jamais sur les immenses ressources que les résidus de la betterave nous présentent *pour la nourriture des bestiaux*.

Je ne répéterai pas ce qu'a dit, avec autant d'esprit que de logique, notre collègue M. Muret de Bort, en nous montrant la sucrerie de betteraves fuyant les parties de la France où l'agriculture est arriérée, se retirant avec prudence des départements où l'agriculture est dans un état intermédiaire, pour se concentrer dans certains cantons des départements du Nord, du Pas-de-Calais, de l'Aisne et de la Somme, où l'agriculture, admirablement perfectionnée, ne cède qu'avec regret à des prospérités factices la terre, qui, dans les mêmes localités, récompensait par des produits si variés et si riches l'industrie naturelle du cultivateur.

A cette importante et décisive considération, je ne veux ajouter qu'un mot sur une partie de la question qui doit attirer votre attention, aujourd'hui surtout que le gouvernement vous appelle à manifester, à constater la plus ou moins grande disette de bétail, pour recourir, s'il y a lieu, dans une large proportion, à la concurrence des animaux étrangers.

Tous les orateurs qui s'imaginent comprendre l'agriculture métropolitaine, vous ont répété, sous les formes les plus variées et les plus affirmatives, que l'exploitation sucrière de la betterave est d'un immense avantage à la multiplication du bétail. C'est au nom même du grand intérêt qui s'attache à la nourriture la plus substantielle des hommes, qu'ils affectent de réclamer l'affectation des cultures de betterave à la fabrique du sucre; cette raison, si puissante en apparence, est décisive aux yeux de quiconque n'en a pas fait l'examen le plus approfondi.

Pour moi, Messieurs, loin de reculer devant cette objection sur laquelle on s'appuie avec tant d'assurance, je prétends, je déclare que *cet immense avantage est tout simplement une déception immense*. Je veux le prouver jusqu'à l'évidence. Vous allez être juges d'une erreur de fait qu'il faut à la fin chasser pour jamais de ces débats.

Voyez combien des esprits raisonnables sont faciles à se laisser imposer, et surtout à conserver comme choses démontrées des opinions qui, par degrés insensibles, ont cessé d'être la vérité!...

C'est l'illustre Chaptal qui, le premier, a publié les heureux résultats auxquels il parvenait en nourrissant les bestiaux avec le résidu et la pulpe des betteraves, lorsqu'il extrayait seulement cinquante pour cent de jus propre à faire du sucre. C'était par conséquent cinquante pour cent du poids primitif qui produisait cette nourriture ainsi réduite.

Bientôt l'industrie a trouvé moyen de retirer soixante au lieu de cinquante centièmes en jus de

betterave. Il n'est plus resté que quarante parties sur cent, au lieu de cinquante, pour nourrir les bestiaux.

Bientôt encore l'industrie a trouvé moyen de retirer les soixante-dix au lieu des soixante centièmes du jus de betterave. Il n'est plus resté que trente parties sur cent, au lieu de cinquante, pour nourrir les bestiaux.

On a poussé plus loin le progrès : on a fini par retirer quatre-vingts pour cent de jus, en ne laissant plus que vingt pour cent de pulpe ou de marc propre à nourrir les bestiaux.

Enfin, M. Mathieu de Dombasle, l'agriculture en personne, affirme que par ses procédés il retire quatre-vingt-dix pour cent de jus; de sorte qu'il ne resterait plus que dix pour cent de pulpe et de marc, dont trois à quatre pour cent de parties coriaces et ligneuses, et six à sept de nutritives!

Le croirez-vous, Messieurs? au milieu de ce progrès si remarquable en faveur du sucre *produit au détriment de la pulpe restante*, c'est toujours la même proclamation de l'avantage immense d'enlever à d'autres cultures une énorme masse d'engrais pour obtenir une betterave à sucre qui n'a fourni successivement, au nourrissage du bétail, que cinquante pour cent, que quarante pour cent, que trente pour cent, que vingt pour cent, et que dix pour cent de son poids, en ôtant sur le résidu trois à quatre pour cent de parties ligneuses.

Maintenant, au contraire, affirmons très-haut que la culture des betteraves à sucre exige une quantité d'engrais de plus en plus disproportionnée

avec le nourrissage des bestiaux, disproportion qui résulte d'une racine graduellement appauvrie par l'art perfectionné d'en exprimer la substance alimentaire. Affirmons que la même quantité d'engrais consacrée à toute autre culture de racines ou de prairies artificielles, produirait de quoi nourrir incomparablement plus de bétail (1). Affirmons que telle est la cause qui renchérit le prix des engrais partout où l'on cultive la betterave à sucre; parce que l'engrais produit par le petit nombre d'animaux qu'elle nourrit est infiniment loin d'égaliser la masse qu'il faut employer à cette culture. Voilà pourquoi le prix des engrais *renchérit* partout où l'exploitation de la betterave à sucre acquiert une grande étendue; par conséquent, *la totalité des autres cultures en souffre d'autant plus.*

Supposons, Messieurs, qu'un très-habile chimiste, M. Payen par exemple, décompose la farine des céréales ou des pommes de terre pour en extraire, sous les noms de glucine ou de glycose, en un mot sous tous les noms édulcorants possibles, la partie sucrée du blé; supposons qu'il extraye de la farine, par des perfectionnements successifs, cinquante pour cent de parties sucrées, soixante

(1) Mille kilogrammes de betteraves qu'on destine à faire du sucre valent *seize* francs; après l'extraction du sucre, le marc provenant de mille kilogrammes pèse 200 kilogrammes et vaut *deux* francs. Si l'on s'en rapportait à ces prix, l'engrais de bétail ne trouverait donc dans le marc que *deux seizièmes* de la substance nutritive offerte par la betterave tout entière: il paraît qu'il peut y trouver le *cinquième* au lieu du *huitième*. Voilà, pour nourrir le bétail, l'*appauvrissement réel* qui résulte de la fabrication du sucre de betterave.

pour cent de parties sucrées, soixante-dix, quatre-vingts, quatre-vingt-dix pour cent de parties sucrées; supposons enfin que l'agronomie elle-même vous affirme, sur l'honneur, que le résidu, *sans en excepter le son*, présente un immense avantage pour la nourriture et la multiplication des hommes. Il me semble, Messieurs, que vous vous demanderiez avec un peu d'étonnement, par quel mystère le résidu, le marc, le *caput mortuum* des céréales peut devenir plus avantageux à nourrir, à *multiplier l'espèce humaine*, que la farine toute simple et toute complète? C'est le secret des agronomes!

Je m'arrête : je borne là de ce côté mes réfutations, qui certes ne vous paraîtront pas de simples doutes.

Après quarante ans d'essais, de perfectionnements, de succès tant célébrés, quelle est aujourd'hui l'extension *des sucreries* de betterave? Pour récriminer contre les accusations de contrebande coloniale, on les accuse à leur tour d'une contrebande excessive. Je serai plus courtois à leur égard : je leur accorde sans examen que leur innocence, *primitive encore*, ignore la fraude et ne la pratique jamais.

Que livrent ces établissements aux consommateurs? Une quantité de sucre qui, pour 1840 et 1841, se trouve comprise entre vingt-six et vingt-sept millions de kilogrammes : la fraude mise hors de cause.

Combien faut-il d'hectares de terre plantés en betterave pour suffire à cette production? J'ai le premier réduit à leur juste valeur des assertions incroyablement exagérées à ce sujet, sans aller

encore aussi loin que je pouvais porter la réduction pour arriver au véritable état des choses (1). Je vais achever de le faire.

D'après les enquêtes où l'on a consulté les producteurs mêmes de la betterave, nos départements septentrionaux produisent de trente-deux à trente-cinq mille kilogrammes de betterave par hectare. Afin de calculer dans l'hypothèse la plus *défavorable* à la démonstration vers laquelle je tends, je supposerai seulement trente-deux mille kilogrammes par hectare.

Les manufacturiers, plus ou moins habiles, plus ou moins savants chimistes, retirent, s'ils ont peu de talent, *cinq* pour cent du jus de la betterave; s'ils sont d'une dextérité moyenne, *six* pour cent; et s'ils excellent dans leur art, *sept* pour cent de ce même jus, que nous calculons aux quatre cinquièmes (quatre-vingts pour cent) du poids des betteraves.

D'après ces données, le produit d'un hectare de bonne terre, bien cultivée, bien fumée, dans nos départements habiles, étant de *trente-deux* mille kilogrammes :

- 1^o Les mauvais exploitateurs en tireront *cinq* pour cent de sucre, c'est-à-dire 1,280 kilogrammes ;
- 2^o Les exploitateurs médiocres en tireront *six*

(1) Voyez le *Tableau des intérêts* de la France, sur la production et le commerce des sucres de canne et de betterave, présenté par moi dans la séance générale des trois conseils de l'agriculture, du commerce et des manufactures, dès le 19 janvier mil huit cent trente-six.

pour cent de sucre, c'est-à-dire 1,536 kilogrammes ;

3° Enfin les excellents exploitateurs en tireront *sept* pour cent de sucre, c'est-à-dire 1,792 kilogr.

Si vous divisez vingt-six millions et demi de kilogrammes de sucre de betterave par les produits en sucre, tirés des betteraves d'un hectare, vous trouvez, suivant les trois hypothèses précédentes :

1° Si tous les exploitants étaient arriérés et maladroits, il suffirait de *vingt mille* hectares de terre plantés en betterave pour procurer tout le sucre qui paye aujourd'hui tribut à l'administration des finances ;

2° Si tous les exploitants étaient d'une habileté médiocre, il suffirait de *dix-sept mille* hectares pour obtenir les mêmes produits annuels ;

3° Si tous les exploitants atteignaient le degré d'habileté sans lequel les moins experts se ruineraient tous infailliblement, abattus qu'ils seront par la concurrence des talents supérieurs, il suffirait de *quatorze mille* hectares de terres plantés en betterave pour produire la totalité du sucre de betterave dont l'influence contribue, nous dit-on, si *puissamment* à changer la face de l'agriculture en France.

Aujourd'hui, Messieurs, même après la perte de nos glorieuses et vastes conquêtes, la France ne possède pas moins, sur notre continent européen, de 52,768,600 hectares de terre. Voilà l'immense territoire sur lequel des intérêts exigus prétendent opérer des prodiges d'influence : avec quoi ? avec quatorze mille, ou dix-sept mille, ou vingt mille hectares plantés en betterave, suivant que vous saurez manipuler très-bien, pas mal ou très-mal.....

Et, pour ne pas, à mon tour, me laisser taxer d'exagération en sens contraire, forcez outre-mesure les bases dont je suis parti, bases que vous aviez posées vous-mêmes, MM. les betteravistes.

Je n'ai pas supposé de contrebande, afin de complaire à votre délicatesse; supposez-en, afin de complaire à votre importance. Supposez que pour vingt-six à vingt-sept millions de kilogrammes de sucre de betterave qui payent les droits voulus par la loi, six millions, huit millions, neuf millions ne les payent pas; il suffira de remarquer que la terre nécessaire au sucre de contrebande aura pour toute superficie, dans l'hypothèse la plus exagérée, sept à huit mille hectares destinés aux exploitations de contrebande. Que seront ces huit mille hectares comme élément de votre influence immense, sur un territoire qui dépasse cinquante-deux millions d'hectares ?...

Je parle ici devant des hommes qui n'ont prospéré dans leurs industries respectives qu'en faisant avec rigueur des comptes dépouillés d'illusions. Que dites-vous, Messieurs, de semblables résultats? Si l'on proposait d'améliorer vos fermes, vos fabriques ou vos spéculations, et d'en changer la face avec des infiniment petits de cet ordre, prendriez-vous au sérieux cette homéopathie agronomique, où l'on opère avec des dix-millièmes de notre territoire, afin d'en métamorphoser *infiniment* les facultés productives?

Il fallait réduire de la sorte à sa juste valeur les amplifications agricoles, par lesquelles on demande à l'État *des sacrifices* hors de toute proportion avec l'exiguité des résultats obtenus en réalité.

Ne croyez point, d'ailleurs, que je porte peu d'intérêt même à la culture d'un demi-millième, d'un tiers de millième, ou seulement d'un quart de millième de notre territoire. Je ne veux pas, comme un mauvais juge, m'enquérir, avant de rendre ma sentence, jusqu'à quel point l'une des parties contendantes est peu de chose, afin de proportionner à sa faiblesse la fraction de justice que je crois devoir lui céder : moi, qui suis seul à représenter ici des intérêts qui n'ont pas la force pour eux, et qui ne peuvent triompher que par le bon droit, j'éprouve plus qu'aucun autre le désir et le besoin de réclamer équité, bienveillance et générosité pour les petits et pour les faibles.

Ainsi, qu'on ne fasse éprouver aucun dommage aux cultivateurs, aux exploitants du sucre de betterave; qu'on les traite bien, dans toute hypothèse. Qu'on les préserve de ruine, qu'on les indemnise, s'il y a pour l'État intérêt de le faire, et qu'aux termes de la Charte l'indemnité soit à la fois juste et préalable. Mais qu'on n'accepte pas d'erreur à leur sujet, et qu'en se montrant équitable, généreux même, à leur égard, on ne s'enlève pas le mérite de la munificence par une exagération sans mesure de leurs titres acquis, de leur position actuelle et de leur avenir imaginaire.

Par quel aveuglement se fait-il que les hommes qui chérissent notre agriculture nationale, qui sollicitent ses progrès, s'arrêtent à de misérables quinze ou vingt mille hectares, lorsqu'ils pourraient influer sur l'amélioration capitale de plusieurs dizaines de millions d'hectares, en terrains vagues,

en jachères, en bois, en pacages ? Voilà ce qui m'étonne.

Voulez-vous assurer les grands, les immenses progrès de l'agriculture nationale ? Ne vous arrêtez pas à ces exploitations infimes d'une racine à privilège ; élevez plus haut vos regards, et faites-les porter plus loin. Admettez-vous qu'aujourd'hui la France ait trop peu de bestiaux ? Sachez tirer parti des six millions d'hectares encore annuellement en jachère ; transformez-les en prairies artificielles abondantes et variées ; changez aussi la face de vos landes et de vos communaux. Trouvez-vous à la France trop peu de prairies naturelles ? Emparez-vous des masses d'eau qui se précipitent, sans résultat actuel, des Alpes, des Pyrénées, du Jura, des Vosges et de nos montagnes centrales, pour déployer un savant réseau d'irrigations qui couvre des plaines entières, dans le Languedoc, la Provence, le Vivarais, le Charolais, le Berri, la Nièvre, l'Alsace, la Lorraine et la Bourgogne. Voulez-vous donner de la constance à vos irrigations, à vos navigations intérieures, qui sont la vie de l'agriculture ? Rendez possible, sans ruine pour les possesseurs, la conservation des forêts ; ces réservoirs naturels et nécessaires des eaux régulières et permanentes. Voulez-vous que sept millions d'hectares de bois ne disparaissent pas du sol, pour offrir, sur la pente de vos montagnes et de vos collines, l'aspect désolant des flancs décharnés et stériles des Pyrénées et des Alpes ? Laissez possible la fabrication des fers, des faïences, des porcelaines, des cristaux, et de toutes les industries qui réclament le plus pur, le plus précieux, et le plus stupidement maltraité

des combustibles ! Vous voulez, par tous les moyens, assurer les cultures et les eaux nécessaires à nourrir les animaux domestiques ! Faites plus : cessez de rester en arrière dans l'élève des bestiaux, dans le perfectionnement des trois races les plus utiles à l'homme, les races chevaline, ovine et bovine. Quand vous ferez marcher de front, dans un seul et même esprit, tous ces moyens de progrès, alors vous serez les amis vrais, les amis éclairés de l'agriculture française ; mais non pas en vous arrêtant à regarder de près, comme des myopes, les infiniment petits des cultures exceptionnelles, couvées en serre chaude par le privilège et l'immunité, au grand détriment du trésor, et partant du contribuable. Voilà comment j'aime l'agriculture de mon pays, et comment je suis prêt à la défendre avec la même énergie et le même dévouement que j'ai montré dans sa cause, lorsque j'avais l'honneur et le bonheur d'être, à la chambre des députés, le rapporteur de la loi *sur les céréales* (1).

(1) Sessions de 1831 et 1832.

Importance des cultures coloniales.

Après avoir fait connaître la vérité sur les intérêts de l'agriculture métropolitaine, j'entreprends d'accomplir la même tâche au sujet de l'agriculture coloniale. Il est plus que temps de faire disparaître, au sujet de nos établissements d'outre-mer, des préjugés dangereux et des erreurs pernicieuses : ce sont les faits qui vont parler sur les efforts et les succès, sur les malheurs, les souffrances et la ruine des colons.

Il faut remonter à l'époque où la paix générale rendit à la mère patrie ses quatre colonies à sucre, la Martinique, la Guadeloupe, la Guyane et Bourbon. Ces belles possessions avaient énormément souffert d'être restées, pendant quelques années, sous le joug d'airain de la Grande-Bretagne, qui n'admettait pas leurs produits dans ses consommations métropolitaines, à l'époque où la guerre générale excluait du continent européen toute denrée provenant des colonies occupées par l'Angleterre.

La métropole retrouva donc ses quatre colonies dans un état presque complet d'appauvrissement, avec des cultures languissantes, que nuls capitaux n'étaient venus perfectionner. En 1818, elles n'étaient pas en état de produire au delà de dix-sept millions de kilogrammes de sucre.

Les économistes qui florissaient à cette époque s'efforçaient à l'envi de persuader à la France que les colonies restituées n'étaient pour elle qu'un fu-

nesté présent, qu'une occasion de sacrifices et de pertes. Ces étranges opinions, ils les émettaient dans la même pensée qui les entraînait à nous conseiller d'*abandonner les ressources de la mer et la puissance de la marine militaire.*

Le gouvernement de la Restauration, en présence de l'opinion ainsi pervertie, loin d'accorder la moindre faveur aux cultures coloniales, s'est empressé d'en imposer les produits au double des droits prélevés par la fiscale Angleterre sur les produits de ses Antilles.

Malgré les obstacles qui naissaient, pour nos établissements d'outre-mer, de leur misère initiale en 1814, des préjugés métropolitains, de l'incurie du ministère, et des impôts excessifs, les colons, joyeux de reprendre leur rang parmi les enfants de la mère patrie, ne plaçant qu'en eux-mêmes leur confiance et leur espoir, se sont mis à l'œuvre en silence, avec l'activité, l'intelligence et l'intrépidité qui sont le propre et l'honneur du caractère français.

Mais, au milieu de ces efforts, le nivellement successif des prix faisait tomber la valeur des produits coloniaux, et surtout celle des sucres, de quatre francs et plus le kilogramme, à trois francs, à deux francs, à moins encore. Avec des récoltes restant les mêmes, leur produit se serait donc abaissé successivement aux trois quarts, à moitié, au tiers; elles n'auraient plus fourni ce qu'exigeaient impérieusement la nourriture et le vêtement des maîtres et des travailleurs.

Il a donc fallu, par la force des choses, et *pour*

obéir au besoin d'exister, que chaque année les colons agrandissent leurs cultures.

Eh bien ! sur leur territoire, qu'on nous dépeint comme si limité par ses ressources et son étendue, dans un laps de vingt années, en dépit de tous les obstacles, les colons sont parvenus à porter leurs récoltes sucrières, de dix-sept millions à quatre-vingt-dix-sept millions (1) de kilogrammes, sans autre encouragement que la charge énorme d'un impôt de 49 fr. 50 c. par quintal métrique !

Ah ! si nous avons été témoins d'un pareil miracle d'agriculture, au sein de nos départements, dans cette France si fière, à juste titre, du progrès de ses arts utiles, quels brillants éloges, quelles solides récompenses, quelles distinctions, quels honneurs n'aurions-nous pas accordés aux cultivateurs, aux industriels intelligents, courageux, infatigables, ainsi parvenus à *sextupler* en vingt ans leurs produits ? Et combien ce mérite est-il plus grand encore, lorsque ces résultats sont produits loin des secours de la science et des arts, à deux mille, à quatre mille lieues du foyer des lumières, des bienfaits et des grâces ?

Hélas ! loin qu'on éprouve de la reconnaissance et du bonheur en contemplant des succès dignes d'admiration, on les conteste ; ce n'est point assez : on veut les déshonorer en les niant, en les dégradant, pour y substituer l'imputation de la fraude et les stigmates du mensonge. Écoutez la haine et l'envie !

(1) Récolte de 1834, chiffre exact : 97,524,523 kilogrammes. (États officiels publiés par le Ministère de la marine.)

De ces progrès, disent-elles, les uns sont faux; leur chiffre même accuse les sucres étrangers qu'on fait passer pour français. Les autres progrès sont une pure illusion; car, si l'on produit plus de sucre, c'est en produisant moins de café, moins de cacao, moins de girofle et de coton. Ces derniers changements, on les réproûve; on veut ramener le colon à ses plantations premières et ruineuses: *rétrograder*, voilà le seul *perfectionnement* qu'on imagine à son usage.

Je répondrai catégoriquement sur ces reproches, que, dès à présent, je déclare dénués de preuves et de vérité; mais, avant tout, il faut achever l'exposition des faits historiques.

Jusques en 1828, la production du sucre de betterave n'avait fait que des progrès modérés; elle n'atteignait pas le chiffre de quatre millions et demi de kilogrammes.

Les colons peu prévoyants du danger, peu jaloux d'une industrie faible encore et qui grandissait en silence, ne faisaient entendre aucune plainte; ils ne récriminaient pas sur l'immunité d'une exploitation sucrière et betteraviste, qui brisait le pacte colonial, et qui préparait aux cultures inter-tropicales des ennemis chaque jour plus nombreux, plus riches et plus menaçants.

Ce fut le gouvernement qui jeta le premier cri d'alarme. L'enquête de 1828 révéla, comme une aurore, la rapidité croissante des progrès que faisait le sucre indigène, et la perte croissante aussi qui s'ensuivait pour le trésor. Permettez-moi de vous en donner une idée :

Lorsque la betterave produisait mille kilogram-

mes de sucre par hectare de terre plantée en betteraves, c'était déjà 495 fr. de remise de droits (1). Six ans plus tard, lorsque la production perfectionnée donnait 1,400 kilogrammes de sucre, c'était une soustraction de droits équivalente à *sept cents francs par hectare* !

Connaissez-vous une culture, non-seulement de plante fourragère abondante par elle-même, mais de toute autre plante nutritive, qu'on ne rendît pas énormément profitable au laboureur, en répandant chaque année, sur chaque hectare de terre, sept cents francs à titre d'engrais ou de privilège ?

Voilà le secret des augmentations excessives qu'a présentées la production du sucre de betterave.

Années.	Production.
1828.....	4,300,000 kilogr.
1833.....	7,295,900
1834.....	13,230,211
1835...:.....	30,349,340
1836.....	48,968,805

En présence de ce développement factice, opéré tout entier aux dépens du trésor public, l'administration, à son grand regret, s'est vue contrainte d'agir. Une première fois, lorsque M. le comte d'Argout était ministre du commerce, on demanda simplement d'établir l'impôt presque nul de *cinq francs* par quintal de sucre de betterave.

La proposition *révolta* ; non point contre l'extrême iniquité d'établir, entre deux produits simi-

(1) A 49 fr. 50 cent. les cent kilogrammes.

lares, le simulacre d'une balance à tel point inégale que l'un payerait seulement cinq francs, lorsque l'autre en payerait cinquante : non ! l'indignation se portait contre le gouvernement, dont l'audace allait jusqu'à demander la somme exorbitante de cinq francs au sucre de betterave, quand on ne percevait que cinquante francs sur le sucre colonial ! . . .

Cette première loi si modérée, si timide, si loin des justes limites, vous aurez peine à le croire, elle fut impitoyablement repoussée. Elle renfermait des articles réglementaires, propres à ne pas laisser illusoire le très-modeste impôt de cinq francs. J'étais présent, dans la chambre élective, lorsqu'on lut le projet de loi ; je n'oublierai jamais la surprise, les cris, l'indignation que je vis éclater autour de moi. Quelle fiscalité ! quelles précautions ! quelles exigences ! Il n'y aura donc pas moyen *d'échapper à la loi* ? Ce dernier mot renfermait un arrêt de mort, et le projet fut immolé.

Cependant la production indemne de la betterave grandissait toujours, et le trésor déplorait de plus en plus ses pertes croissantes.

Après avoir constaté qu'en 1835 la production du sucre de betteraves dépassait trente millions de kilogrammes, il éprouva le besoin d'agir avec une énergie nouvelle.

Dès le mois de janvier 1836, il consulta les trois conseils généraux de l'agriculture, des fabriques et du commerce, sur la même question qui vous est aujourd'hui soumise.

Je pris part alors à vos discussions ; je présentai

des faits qui, dès cette époque, fixèrent votre attention et que l'expérience a depuis confirmés, mais qui n'étaient pas aussi nombreux, aussi démonstratifs que ceux dont j'expose aujourd'hui l'ensemble (1).

En commençant la session de 1836, un projet de loi fut présenté sur des bases générales, qui réduisaient les charges du sucre colonial, et respectaient l'immunité privilégiée du sucre de betterave.

Le cabinet du 15 avril survint au milieu du débat. Le nouveau ministre des finances, qui venait d'être rapporteur de la loi des sucres, voulut renverser le problème. Il demanda que le droit primitif continuât de peser tout entier sur les colonies, mais en soumettant le sucre indigène à l'impôt différentiel, équivalant au dégrèvement proposé sur le sucre colonial.

Ce projet, pour le moment, très-peu favorable aux colonies, fut adopté par les chambres. Loin de m'en plaindre, je le regarde comme un service rendu courageusement au trésor, ainsi qu'aux plantations d'outre-mer.

Voilà donc enfin le sucre de betterave légalement imposable; à très-peu de chose, il est vrai; à dix francs, pour commencer; sans moyens de contrôler la production, et sans beaucoup d'espérance d'obtenir la vérité de l'impôt. Mais l'impôt même est obtenu.

(1) Tableau, déjà cité, des intérêts de la France, relatifs à la production et au commerce des sucres de canne et de betterave, 19 janvier 1836.

L'inefficacité de la loi fit que les souffrances éprouvées en 1834, en 1835, par les colonies, souffrances suspendues à peine en 1836, redevinrent bientôt croissantes. Le mal avança si rapidement, qu'en 1839, le commerce était suspendu complètement dans nos Antilles. Aucun spéculateur d'Europe n'osait acheter nos sucres, aucun armateur ne s'offrait à les transporter. Il fallut qu'un gouverneur, homme d'énergie et de résolution, prît sur lui le salut de la Martinique, en ouvrant les ports à l'étranger; forcée par la nécessité, la Guadeloupe imita cet exemple.

Le ministère blâma, pour la forme, des mesures commandées par d'impérieux besoins; ces mesures furent annulées, mais après leur effet produit. En même temps, et je le dis à l'honneur de l'administration centrale, M. le ministre du commerce prit sur sa responsabilité personnelle d'imiter les deux gouverneurs. Par son ordonnance de 1839, il dégrava le sucre colonial qui succombait sous l'excès de son impôt, comparativement au léger tribut que semblait supporter le sucre de betterave.

Je ne vous ferai pas l'histoire encore si récente de la loi présentée dès l'ouverture de la session de 1840, et renversée dans ses principes, par le ministère du 1^{er} mars. Je n'éprouve aucun étonnement à ces péripéties; elles sont dans nos usages ministériels, et je dirais presque dans nos mœurs administratives. Renverser l'œuvre du prédécesseur; défaire ce qu'il avait entrepris de bien public, pour le refaire autrement, ou mieux ou plus mal, mais toujours différemment: telle est la tradition.

Voilà notre versatilité constante, et je dirais presque nécessaire; je la considère sans irritation, et comme un fait inévitable. Aussi, tout ce que je demande au dieu du hasard, c'est qu'avant le petit nombre de mois indispensables pour obtenir une loi nouvelle, un projet tout différent ne soit pas improvisé, chambres tenantes, par un nouveau ministère, également improvisé.

Qu'avons-nous vu l'année dernière? Des commissions, profondément ignorantes de l'immense question qu'elles avaient à mettre en lumière, substituer des systèmes à des faits, des assertions erronées aux révélations de l'expérience, et se tromper tour à tour, en prédisant : du côté de la betterave, une banqueroute qui ne devait pas s'accomplir, et du côté de la canne à sucre, un soulagement dès aujourd'hui démenti par le redoublement de la misère.

Hâtons-nous donc, avant que la politique ait repris son cours dévastateur, d'étudier la question, en paix, en équité, pour elle-même, dans l'unique intérêt du gouvernement et du pays tout entier.

Depuis la dernière loi, le prix des sucres est descendu plus bas que jamais. La quantité des sucres coloniaux vendus n'a rien eu d'exagéré; au contraire, l'accumulation de ces sucres dans les entrepôts passait la limite sans exemple de trente et un millions de kilogrammes, dès la fin du mois de novembre. La ruine marche à grands pas, et quelque rapidité qu'on mette à faire passer une loi salubre, des malheurs irréparables auront été consommés pour un grand nombre de colons, d'armateurs et

de commerçants honorables, victimes des iniquités que l'ignorance a souscrites et défendues en faveur du privilège.

A présent, vous pouvez embrasser d'un coup d'œil la marche de la fortune coloniale, depuis la misère qui précédait 1814, et qu'infligeaient les Anglais à nos compatriotes d'outre-mer, jusqu'à la misère de 1841. Vous avez vu les colons lutter avec courage et même avec succès contre le cours des difficultés qu'accompagne le passage de la guerre à la paix générale, en compensant de 1814 à 1833, par l'extension des cultures, l'abaissement naturel des prix. Mais, aussitôt que le sucre de betterave a pu peser dans la balance avec tout le poids de son immunité, dès qu'il a pu jeter sur le marché national, dans les quatre années 1833, 1834, 1835 et 1836, sept millions de sucre indigène, puis treize millions, puis trente millions, puis quarante-neuf millions de kilogrammes, les efforts des infortunés colons n'ont plus été comparables qu'à ceux d'un misérable mineur, qui remonte de l'abîme en se hissant le long d'un cordage, que des mains impitoyables laissent couler de plus en plus vite pour entraîner le malheureux jusqu'au fond du précipice !

Au lieu de plaindre les hommes honnêtes et laborieux qui subissent un tel supplice, on cherche des explications à leur ruine, des motifs à leur misère, des raisons à leurs souffrances, et par dessus tout des justifications à l'injustice qui les tue.

Vous ne pouvez plus vendre qu'à perte vos quatre-vingt-dix à quatre-vingt-quinze millions de kilogrammes de sucre ; c'est votre faute. Pourquoi pro-

duisez-vous tant? Au lieu de faire du sucre, que n'avez-vous continué de faire du café, du coton, du cacao? Vous vous trouvez mal aujourd'hui? Métamorphosez vos cultures, remettez-les sur le pied de 1816, et vous serez soulagés!... Le croyez-vous, amis officieux qui nous conseillez ainsi? Mais nous rendrez-vous aussi les prix de 1816? Non, sans doute. Vous nous rendrez par conséquent *la diminution* de nos récoltes en nous conservant *des prix avilis* : voilà quel est votre remède pour nous restituer l'aisance. C'est ainsi que doit répondre le simple bon sens des colons.

Ici, Messieurs, j'éprouve encore le besoin de vous faire connaître la vérité, qui, certes, va vous surprendre.

On vous affirme que l'admirable développement de la culture du sucre, ne s'est opéré qu'en abandonnant la culture du café, du cacao, du coton, etc. Voyez ce qu'il en est d'une telle imputation.

En 1819, telles étaient les superficies que présentaient nos quatre grandes colonies sucrières, pour la culture du café :

	Hectares.
La Martinique.....	3,842
La Guadeloupe.....	4,329
La Guyane.....	471
Ile de Bourbon.....	4,100
Total...	<hr/> 12,742

Voici, maintenant, l'étendue des terres consacrées à la même culture, lors du dernier recensement agronomique, en 1838 :

	Hectares.
La Martinique.....	3,205
La Guadeloupe.....	6,235
La Guyane.....	205
Bourbon.....	5,155
Total...	14,800

Par conséquent, s'il faut en juger d'après le recensement officiel des superficies consacrées à la culture du café, loin qu'elles soient diminuées, elles sont au contraire augmentées d'un *septième* en dix-huit années....

Sans nous arrêter à subdiviser les chiffres, contentons-nous de donner le total des hectares consacrés aux quatre cultures secondaires, du *café*, du *cacao*, du *coton* et du *girofle*.

	Année 1819.	Année 1838.
Hectares.....	25,815	22,824

Voilà donc un peu moins de trois mille hectares enlevés aux cultures exceptionnelles, tandis que la seule culture de la canne à sucre présente :

	Année 1819.	Année 1838.
Hectares.....	39,617	66,046

Dans mon désir de rester toujours fidèle à la vérité, je dois dire qu'il se pourrait que les cultures exceptionnelles fussent de quatre ou cinq, et jusqu'à six mille hectares, en 1819, supérieures aux cultures de 1838; parce qu'alors les moyens de recensement des terres étaient moins soignés et moins complets qu'aujourd'hui.

Il sera, peut-être, plus consciencieux de mesurer la disproportion des deux cultures essentielles, le

café et le coton, d'après les registres d'entrée de la douane française.

Produits coloniaux.

Années.	Café (1).	Coton.
1820. . . .	3,465,053 kilog.	930,473 kilog.
1838. . . .	2,213,447	296,930
1839. . . .	1,524,588	367,576
1840. . . .	2,150,360	290,959

Nous résumerons ces faits en disant, qu'en vingt années les récoltes du café de nos colonies sont diminuées d'un tiers, et les récoltes du coton, des deux tiers : diminutions qui représenteraient six à huit mille hectares de terre, *si la production était restée constante.*

Certes, cette faible réduction est très-insuffisante pour expliquer les grands progrès opérés dans la culture de la canne : progrès représentés par un accroissement de 26,400 hectares. Cependant, elle n'en a pas moins dû fixer fortement mon attention.

J'ai voulu prendre pour terme de comparaison, les grandes expériences accomplies dans l'empire britannique, si puissant, si prospère et si savant dans l'art de faire fructifier ses plantations d'outre-mer, aussi bien que ses plantations métropolitaines.

(1) Ce total pourra sembler trop faible à ceux qui consulteraient superficiellement les mouvements du commerce publiés par l'administration des finances. En voici le détail :

Total des cafés réputés français d'Amérique.....	5,631,502
A déduire les cafés de Saint-Domingue.....	3,333,596
Reste en produit de nos colonies d'Amérique....	2,297,906
Colonie de Bourbon.....	1,167,147
Total donné pour 1820.....	3,465,053

Pour découvrir si la diminution des cultures secondaires était une erreur, un faux calcul des colons français, j'ai donc porté mes regards sur les cultures analogues dans les nombreuses et belles colonies anglaises, à côté desquelles est situé ce qui nous reste encore d'établissements d'outre-mer. Les résultats que j'ai trouvés sont dignes de votre sérieux examen; ils nous révèlent des faits économiques réellement extraordinaires.

Les possessions britanniques des Indes occidentales ont produit en sucre :

	Kilog. de sucre.
De 1820 à 1823 (moyenne)...	149,000,000
De 1830 à 1833 (moyenne)...	160,000,000
En 1837.....	191,690,000

A côté de ces progrès, suivons la marche des produits : de la culture du coton, dans les colonies de la nation qui, seule, manufacture une quantité de ce produit végétal supérieure à celle qu'emploient tous les autres États de l'univers :

	Kilog. de coton.
De 1820 à 1823 (moyenne).....	6,705,471
De 1830 à 1833 (moyenne).....	1,863,619

Par conséquent en dix années les produits du coton diminuent des *trois quarts* dans les colonies britanniques, tandis qu'en vingt ans ils ne sont diminués que des *deux tiers* dans les colonies françaises. Passons au café.

Le progrès de la consommation du café colonial britannique présente des résultats bien différents en France et dans la Grande-Bretagne.

Total des cafés admis à la consommation :

Années.	France.	Grande-Bretagne.
1820 . . .	8,122,269 kilog.	3,220,800 kilog.
1830 . . .	8,805,416	10,288,330

Comme on le voit par ce tableau, la quantité de cafés admis à la consommation de la Grande-Bretagne triple de 1820 à 1830 : c'est, par conséquent, un immense encouragement pour les colonies de cette puissance.

Voici quelle est leur production aux époques que nous venons de mettre en parallèle.

Produit du café dans les colonies françaises, et dans les colonies britanniques des Indes occidentales.

Années.	France.	Grande-Bretagne.
1820 . . .	3,466,053 kilog.	10,880,200 kilog.
1830 . . .	2,871,952	3,278,700

Rapport de la production du café dans les îles britanniques, avec la consommation totale du café dans la Grande-Bretagne.

	Produits anglais.	Consommés de toute sorte.
1820	3,338 kilog.	1,000
1830	318	1,000

Rapports analogues pour la France et ses colonies.

1820	420	1,000
1830	326	1,000

Ainsi, la diminution de la part qu'ont prise les cafés des colonies nationales, dans la consomma-

tion de la mère patrie, est incomparablement plus rapide chez les Anglais que chez nous. De 1820 à 1830, elle est dans le rapport de 10 à 1 chez les Anglais, de 4 à 3 chez les Français. Et ce sont les planteurs français qu'on accuse d'avoir abusé de leur instinct, en diminuant leurs cultures de café dans une proportion si faible comparativement aux planteurs anglais!...

Il faut expliquer maintenant pour quel motif, dans nos colonies, la plantation du café devait diminuer, non-seulement de 1820 à 1830, mais de 1830 à 1840.

Le produit du café par hectare varie de 200 à 150 kilogrammes.

Ce produit, qui valait 2 fr. en 1820, où les récoltes moyennes sont indiquées à 200 kilogrammes, donnait 400 francs au planteur.

A la même époque, il retirait de ses plantations environ 1,200 kilogrammes de sucre, à 0,80 c. le kilogramme.

Produit..... 960^{fr},00

Le produit brut en sucre était donc plus que double du produit en café.

Aujourd'hui l'hectare donne :

En sucre.	En café.
1400 kilog.	150 kilog.
à 50 ^c le kilog., <i>prix nécessaire.</i>	1 ^f ,50 ^c <i>id.</i>
<hr/> 700 fr.	<hr/> 225 fr.

Par conséquent, dans les années où le colon retire le prix nécessaire pour compensation de ses terres, de ses machines et du travail de ses ouvriers,

le revenu BRUT est *triple* en sucre de ce qu'il est en café.

Mais c'est le total des revenus bruts d'une colonie qui constitue *sa richesse réelle*, par l'ensemble des produits, ou consommés dans la colonie, ou bien échangés pour des produits extérieurs.

Par conséquent, conseiller à nos colonies de transformer en café leurs cultures de sucre, c'est les inviter à réduire *au tiers* la valeur totale de leurs produits; *c'est leur conseiller de tomber trois fois plus bas que leur misère actuelle.*

Pour vous montrer la pauvreté des familles qui s'adonnent à la culture du café, prenons la dernière année pour laquelle le gouvernement ait reçu des états officiels complets.

Cultures et résultats, en 1828.

	Exploitations de café.	Travailleurs.	Produits.
Martinique. .	1,082 hect.	7,414	586,650 kilog.
Guadeloupe .	942	8,030	694,723
Guyane. . . .	19	264	42,640
Bourbon. . . .	750	5,271	952,750
	<u>2,793</u>	<u>20,979</u>	<u>2,276,763</u>

Voilà donc 2,793 familles de colons qui mettent en œuvre 20,979 travailleurs pour produire, en valeur moyenne par famille de propriétaire, 815 kilogrammes de café, lesquels, à raison de 1 fr. 50 c. le kilogramme, représentent *douze cent vingt-trois francs* de produit brut.

Et sur ce produit brut il faut déduire le vêtement, la morue, et tous les objets que le maître

délivre aux travailleurs, qui sont à peu près au nombre de *huit* par habitation.

Avouons que voilà la plus pauvre de toutes les cultures, et n'en soyons pas étonnés.

Contemplez la décadence de Saint-Domingue, décadence opérée par la substitution de la culture du sucre à celle du café. Saint-Domingue, dont les exportations, avant 1789, surpassaient la valeur de cent millions, et surpasseraient à présent une valeur de deux cents millions; Saint-Domingue est aujourd'hui si pauvre, que ses exportations n'atteignent pas le dixième de cette somme. Les spoliateurs des colons français, après cinquante ans de possession gratuite, en sont venus à ce point de dire qu'ils ne peuvent pas payer aux propriétaires légitimes, plus de *cinq* pour cent une fois donnés, sur la valeur de la terre qu'avaient enrichie les planteurs français, *par la culture de la canne à sucre.*

Abandonnons au jugement qu'elles méritent l'abjection volontaire et la misère de l'état sauvage où, par l'effet de la fainéantise, un changement de culture a réduit la population actuelle de Saint-Domingue. Loin d'accepter le conseil funeste qu'on nous a présenté dans cette discussion, de rapprocher d'un tel état nos populations coloniales, en abandonnant à leur tour les plantations de la canne à sucre, pour y substituer la culture ou plutôt la *cueillette* du café, adhérons plus que jamais aux exploitations sucrières, dont le plus grand bienfait, en exigeant beaucoup de main-d'œuvre, est d'obliger la race noire à conserver les habitudes laborieuses qu'elle a reçues de la direction eu-

ropéenne, comme un précieux élément d'activité civilisatrice.

Lorsque nous présentons la culture de la canne à sucre comme infiniment moins misérable que la culture du caféier, nous devons rappeler la vérité des faits pour repousser une accusation fondée sur un préjugé populaire. Longtemps on a cru dans la métropole, qu'il suffisait d'arriver dans nos colonies à sucre, pour y faire, sans soin, sans peine, sans efforts, une immense fortune. Chacun croit voir, chez tous les colons, des propriétaires qui naissent dans l'opulence, comme le personnage principal de l'opéra qui fut longtemps populaire sous le titre de *L'Habitant de la Guadeloupe*.

Je vais vous donner en chiffres exacts la fortune moyenne des colons qui plantent le sucre dans la Guadeloupe. Afin d'avoir les résultats les plus récents, je prends les derniers états officiels de recensement des cultures coloniales, parvenus au ministère de la marine. Ce sont les états de 1838.

En 1838, on a récolté dans 574 exploitations rurales 34,776,697 kilogrammes de sucre, lesquels, à 45 cent. le kilogramme (1), prix moyen de cette année dans les colonies, représentent un revenu brut de 27,264 fr. Telle est la valeur totale du sucre, sur laquelle il faut défalquer le poisson salé, les vêtements, et toutes les dépenses accessoires des travailleurs employés à la production d'une sucrerie moyenne. Ce qui reste, après ces prélèvements, après l'entretien et la rénovation

(1) Prix moyen des sucres bonnes-quatrièmes et sortes inférieures prises ensemble.

des bâtiments, des machines, des ustensiles et des instruments aratoires; ce qui reste compose le revenu moyen d'une famille, dont l'opulence est fondée sur la culture et l'exploitation de la canne à sucre! Voilà pour la Guadeloupe.

Opposons à ces résultats le produit des sucreries de betterave, dans le département du Nord, pour la dernière campagne, constaté au *minimum* par l'administration des contributions.

Dans le département du Nord, la récolte de 1840, exploitée par 155 établissements, a donné 18,735,856 kilogrammes; en les évaluant seulement à 1 fr. le kilogramme, les droits non payés, cela donnerait pour produit moyen de chaque sucrerie, 120,877 fr.

Voilà donc à quels résultats nous parvenons.

Produits bruts par exploitation moyenne.

	Valeurs monétaires.
Par sucrerie coloniale.....	27,264 fr.
Par sucrerie du départ. du Nord.	120,877

Eh bien, c'est la sucrerie coloniale, dont les produits n'égalent pas le quart d'une sucrerie du département du Nord, c'est la modeste sucrerie coloniale, qu'on accuse d'opulence et qu'on taxe d'aristocratie!!!

Qu'on reprenne et qu'on torture mes chiffres; qu'on renchérisse à 50 centimes au lieu de 45 le sucre colonial; qu'on baisse d'autant le sucre de betterave, j'y consens, et pour le moment j'en serais heureux: après tous ces changements on

ne parviendra pas à faire que le produit brut des colonies représente par sucrerie une valeur monétaire égale *au tiers* de la sucrerie moyenne du département du Nord. Osons-le dire, au rebours de vos appellations, la sucrerie des deux tiers moins riche, c'est la pauvre, c'est la plébéienne et l'opprimée; et la sucrerie trois fois plus riche, c'est l'opulente, l'aristocratique et la privilégiée.

Mais, hélas! de combien il s'en faut qu'on en soit à diminuer pour l'avantage des colons une disproportion qui resterait encore si frappante et si révoltante!

Dans le moment où je parle, l'avisement des prix fait tomber dans les colonies, au sortir de l'atelier, le kilogramme de sucre, de 45 centimes à 32 centimes. Par conséquent, la valeur vénale des produits par exploitation de la colonie prise pour terme de comparaison, cette valeur se réduit à 19,387 fr., c'est-à-dire à moins du *sixième* des produits d'une sucrerie de betteraves dans le département du Nord.

Sur ces 19,387 francs, redisons qu'il faut prélever l'habillement et le poisson salé qu'on donne à 67 travailleurs, et les frais de renouvellement ou d'entretien des bâtiments, des machines, des ustensiles, des instruments aratoires et des animaux domestiques. Ce qui resterait, s'il restait quelque chose, représenterait le revenu d'une famille qui plante *en grand* la canne à sucre!...

Hélas! aujourd'hui les colons démontrent qu'ils sont loin de rentrer dans leurs avances; il faudrait au moins vingt-quatre mille francs pour que l'habitation moyenne fit ses frais, sans *qu'il restât rien* pour le revenu du maître. Donc, à présent il ne lui

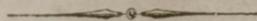
reste qu'un déficit, une dette supérieure à quatre mille francs par habitation moyenne ; sans compter les frais qu'exigent la nourriture et l'entretien du maître et de sa famille.

Aussi, Messieurs, les dettes des colons envers les ports de la métropole sont énormes, et leurs propriétés sont accablées d'hypothèques ; elles surpassent plusieurs centaines de millions.

J'espère que désormais l'envie, et la haine qu'elle traîne à sa suite, ne s'acharneront plus sur l'opulence imaginaire, et ne poursuivront plus l'aisance, le simple bien-être disparus des colonies, pour faire place au déficit, à la pénurie, à la ruine.

Ce n'est pas l'opulence dont je réclame le retour ; c'est la modestie d'une existence honorable que je demande à l'équité de la mère-patrie, en faveur des Français d'outre-mer dont les efforts ont produit d'admirables résultats, si précieux pour le commerce, pour la force navale, pour le Trésor public, et ruineux pour eux seuls : grâce à l'iniquité de la législation qui les accable.

La fatalité qui les poursuit n'a voulu laisser sans les exploiter aucun des moyens qui pouvaient susciter l'aversion, et leur enlever les sympathies des âmes honnêtes, au sein de la métropole.



III.

De la contrebande qu'on suppose faite dans les colonies, et surtout à Bourbon.

Ces colons, qui voient leurs produits avilis sur le marché de la métropole, et s'accumulant pour leur ruine dans les entrepôts de nos ports de mer, on les accuse de faire, ou plutôt de tolérer la *contrebande*; au profit de qui? au profit de l'étranger. On admet qu'ils gardent un silence débonnaire sur le débarquement frauduleux des sucres étrangers le long de leurs côtes, et sur le chargement subreptice de ces mêmes sucres à bord des navires français; on admet que ces navires, sur de faux certificats d'origine, transporteront comme des produits nationaux de tels sucres dans la métropole, en dérochant au trésor la surtaxe qui frappe à juste titre les produits des autres puissances.

Plusieurs des orateurs qui m'ont précédé vous ont affirmé que la contrebande, exercée sur une large base, grossit ainsi chaque année le chiffre des importations coloniales en France, au grand détriment du trésor public et de la sucrerie métropolitaine. On veut bien, cependant, regarder comme insignifiante la fraude exercée sur les côtes de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Guyane; mais on se récrie avec chaleur sur la contrebande énorme que l'île de Bourbon, à ce qu'on prétend, voit opérer sur ses rivages.

« Un membre du conseil général de l'agricul-

« ture interromptici l'orateur pour affirmer que, sur
 « *vingt-huit* millions de kilogrammes de sucre en-
 « voyés de Bourbon en France, il y a *vingt-quatre*
 « millions de sucres étrangers frauduleusement in-
 « trodus, et *quatre* millions seulement qui sont
 « produits par la colonie. »

Je remercie vivement notre honorable collègue de nous sortir enfin du vague des imputations générales, et d'exprimer en nombres formels l'accusation de contrebande soulevée contre l'île de Bourbon : je vais à l'instant lui rendre chiffre pour chiffre, et service pour service.

Bourbon, qui, pendant longtemps, n'avait été qu'une espèce de potager où les bâtiments qui faisaient le commerce des grandes Indes prenaient des rafraîchissements et des vivres, cette île ne paraissait être d'aucune importance pour les riches cultures coloniales. Les magnifiques peintures que nous devons au pinceau d'un grand maître ; Bernardin de Saint-Pierre ; nous portaient à penser qu'il ne pouvait se développer de cultures précieuses que sur le sol fortuné de l'île de France, qui nous semblait seule, très-cultivée, très-fertile et très-populeuse.

Vous allez donc être bien surpris d'apprendre qu'aujourd'hui le travail, et par conséquent la production de l'île de Bourbon, surpassent la production et le travail de l'île de France.

D'après les états officiels :

Ile de France.

Population libre (1832)..... 26,560

État actuel de Bourbon.

Population blanche. 39,261

Travailleurs (hommes de couleur).

Ile de France (1832). 63,056

État actuel de Bourbon. 66,163

Parallèle des populations totales.

Ile de France. 89,616

Ile de Bourbon. 105,424

Aujourd'hui, la population totale de Bourbon est comparable à celle de nos deux principales colonies, la Guadeloupe et la Martinique; les produits sont plutôt au-dessous qu'au-dessus du rapport des populations: ils n'ont, par conséquent, rien d'extraordinaire.

Année 1838 (États du ministère de la marine).

	MARTINIQUE.	GAUDELouPE.	BOURBON.
Sucre produit.	32,597,800 ^k	34,856,669 ^k	26,060,000 ^k
Total des travailleurs de la colon.	76,517	93,349	66,163
Cultivateurs de cannes à sucre .	31,514	36,633	26,421
Sucre produit par travaill. effect.	1,034 ^k	951 ^k	987 ^k

Ces résultats nous font voir que les produits de Bourbon, alors même qu'ils surpassent vingt-six millions de kilogrammes, donnent par travailleur moins qu'à la Martinique, dans une année médiocre, et donneraient aussi moins qu'à la Guadeloupe, si l'année 1838 n'avait pas été mauvaise dans cette dernière colonie.

Pour admettre maintenant, avec l'honorable col-

lègue qui m'a fait l'honneur et le plaisir de m'interrompre, que la production réelle de Bourbon est seulement égale à quatre millions de kilogrammes de sucre, il faudrait admettre qu'au lieu de 1,034 kilogrammes par travailleur, comme à la Martinique dans une année médiocre, ou de 951, comme à la Guadeloupe dans une mauvaise année, la production serait seulement égale, dans l'île de Bourbon, à 239 kilogrammes par travailleur. Cette humble production, à 45 centimes le kilogramme, donnerait 87 francs 55 centimes de produit brut par travailleur, ou *vingt-quatre* centimes par jour, en produits bruts. De semblables résultats se réfutent par leur propre déraison.

Sans recourir à ces preuves irrécusables, il nous aurait suffi de dire que l'île de France ne peut envoyer de sucre en contrebande à Bourbon, parce que la valeur du sucre s'y trouve beaucoup plus chère, depuis plusieurs années.

Ajoutons que Bourbon est, entre toutes les îles, la moins propre à la contrebande; et que la contrebande par mer est la moins facile de toutes.

Les manufacturiers, et surtout les commerçants, savent combien il est plus difficile d'opérer la contrebande par la voie de mer que par la voie de terre. Il suffirait de consulter l'administration des douanes pour reconnaître que la proportion des marchandises fraudées, toutes choses d'ailleurs égales, est dix fois plus grande par la voie de terre que par la voie de mer. La disproportion devient plus grande encore lorsqu'il s'agit de marchandises qui craignent l'eau, et qu'on ne peut, comme les

sucres , jeter à la mer , en cas de poursuite , sans qu'elles soient avariées et perdues pour le commerce.

La difficulté devient beaucoup plus grande lorsque les cultivateurs qui peuplent le littoral , au lieu d'avoir intérêt à *favoriser* la contrebande, sont intéressés à la repousser , afin d'écarter une production rivale qui, d'une provenance moins chère, comme l'Inde, avilirait doublement les prix : d'abord en augmentant les quantités à vendre , ensuite en présentant des produits d'un plus bas prix naturel.

Enfin , si l'on suppose une île comme Bourbon , qui dans son pourtour ne présente ni golfes profonds, ni vastes embouchures de rivières , ni débarcadères à la fois secrets et faciles, vous reconnaîtrez l'impossibilité de la contrebande; vous reconnaîtrez cette impossibilité surtout à l'égard du sucre , du sucre en grande masse, du sucre fraudé par *vingtaines de millions de kilogrammes*, qui demanderaient quatre-vingts navires de trois cents tonneaux, abor-dant inaperçus , débarquant en cachette, et disparaissant par magie , sans avoir éveillé le moindre soupçon! Depuis les miracles de l'Arioste, la poésie même n'imagine plus de semblables enchantements.

On oublie que l'administration des douanes est régulièrement et fortement constituée dans nos colonies ; on oublie que c'est le ministre des finances qui nomme et paye tous les agents de cette administration ; on oublie que le sucre de Bourbon doit être amené des plantations aux deux ports principaux , pour être enregistré régulièrement sur les navires français, les seuls qui puissent le transporter dans

la métropole. Il suffirait de l'aspect des caisses ou des barriques pour révéler, au douanier le plus novice, l'origine du produit embarqué.

Actuellement, comme si je comptais pour rien des raisons si démonstratives, je veux faire voir à messieurs les membres des trois Conseils, que, dans les progrès si remarquables des produits de l'île de Bourbon, c'est un noble sujet d'orgueil, et non pas un motif de censure et de blâme, qu'il est juste d'y reconnaître.

Aussi longtemps que nous avons possédé l'île de France, heureux et satisfaits que nous étions des riches cultures qui prospéraient dans cette admirable possession, je l'ai déjà dit, nous considérions à peine le cône volcanique de Bourbon comme propre à donner d'autres produits que des vivres de relâche.

Immédiatement après la paix de 1815, les produits de Bourbon valaient huit millions de francs, et n'en eussent valu guère plus de quatre, au bas prix actuel des denrées coloniales.

Alors il n'y avait guère que quinze mille habitants libres, et cinquante mille non libres.

Aujourd'hui, Messieurs, la colonie de Bourbon compte quarante mille habitants libres, et soixante-six mille habitants non libres. Je vais vous montrer quels vastes progrès de culture ont été le résultat de cette population élargie.

Vers 1820, une famille puissante, dont un membre, déjà chef d'une opinion royaliste avancée, dans la chambre des députés, devait bientôt devenir premier ministre, cette famille entreprit de

donner l'essor à la colonie, en y développant le crédit, en obtenant des protections, des immunités, législatives et commerciales, des encouragements éclairés, en un mot, tous les moyens de succès.

Le territoire d'une île qui pouvait fournir à de belles cultures plus de quatre-vingt mille hectares, offrait en exploitation, au commencement de ces nobles efforts, et vingt années plus tard :

Bourbon.

	Années... 1819.	1838
Sucre.....	4,265 hect.	20,211 hect.
Café.....	4,100	5,155
Coton.....	511	0
Cacao.....	42	15
Girofle.....	4,500	3,134
	<hr/> 13,418	<hr/> 28,515

De ce tableau synoptique ressort un premier fait, qui détruit un reproche grave. Loin qu'on puisse accuser Bourbon d'avoir détruit les plantations de café, pour y substituer la canne à sucre, ses cafiéries sont augmentées d'un quart en superficie.

La totalité des cultures de denrées coloniales secondaires, café, coton, cacao, girofle, présente les résultats qui suivent :

	Hectares.
En 1819.....	9,153
En 1838.....	8,304

Ce rapprochement nous montre qu'en vingt années, dans une colonie dont les cultures totales surpassent soixante-douze mille hectares, on ne

peut trouver, sur toutes les denrées coloniales secondaires, que la misérable réduction de 849 hectares sur les cultures *secondaires*.

Par conséquent, le magnifique progrès des plantations sucrières, pour arriver de 4,265 hectares à 20,211 hectares, ce grand progrès s'est opéré par la conquête de terrains précédemment employés à la culture des vivres, ou laissés jadis en savanes.

Ne craignons pas de le dire, c'est Bourbon surtout qui, favorisée par des capitaux abondants, par des hommes puissants, habiles, entreprenants et courageux, a reçu, depuis 1814, les plus admirables développements de grandes cultures. Le résultat est si beau qu'on ne croit pas, en France, pouvoir l'expliquer autrement que par une contrebande, heureusement impossible.



Des systèmes proposés sur la législation des sucres.

Parmi les neuf orateurs qui m'ont précédé, plusieurs vous ont proposé des systèmes particuliers sur la législation des sucres. Presque tous ont émis des opinions bienveillantes pour l'agriculture coloniale; presque tous ont proposé des mesures qui viendraient au secours de nos établissements d'outre-mer, tant la position actuelle leur paraît injustifiable.

Ce n'est pas à moi qu'il appartient de s'ériger, dans cette enceinte, en juge suprême de ces dernières propositions. Mais je dois préférer celles qui tendent, avec le plus d'énergie et d'efficacité, à retirer nos colonies de la situation désastreuse où les a jetées l'inégalité, et par conséquent l'iniquité des tarifs.

D'autres ont démontré victorieusement l'impossibilité d'obtenir un équilibre de succès entre deux *industries rivales et similaires*, dont l'une est à plusieurs milliers de lieues, tandis que l'autre est à la porte des consommateurs; dont l'une peut se développer sur un territoire immense, tandis que l'autre, plus bornée par l'étendue du territoire et le nombre des travailleurs, l'est surtout par la pénurie des capitaux et le taux désastreux de l'argent, fruits d'une longue misère.

Si la généralité des opinions se rallie enfin à la pensée des hommes supérieurs, qui depuis quatre ministères ont siégé tour à tour dans le cabinet et

dans les deux chambres ; si l'on restitue à la zone torride sa production naturelle, à la marine marchande la totalité des importations sucrières, à la force navale une pépinière féconde de matelots, à nos ports l'occupation, et par conséquent la vie pour les professions maritimes, depuis le simple ouvrier jusqu'à l'armateur, depuis le portefaix jusqu'au riche entrepositeur, je ne pourrai refuser mon suffrage à cette solution, la seule durable, la seule pacifique et la seule avantageuse au trésor public, même avec une indemnité juste et préalable accordée aux sucreries expropriées pour cause d'utilité publique.

Cette opinion hardie, mais salutaire, triomphera, je l'espère, des préjugés, des vues étroites et des répugnances irréfléchies ; elle descendra des hautes intelligences aux esprits ordinaires, pour, de là, dominer la foule.

Alors la France verra ses colonies s'avancer de nouveau dans la carrière de progrès et de prospérités que nous voulons modestes, s'il le faut, pour chaque colon en particulier ; mais grandes pour l'ensemble de nos colonies, de ces établissements si dédaignés, si méconnus, qui, sous peu d'années, pourront offrir, dans leurs relations commerciales avec la métropole, une masse d'échanges représentée par deux cent millions de francs chaque année, au lieu des cent millions auxquels est borné leur commerce actuel.

RAPPORTS, DISCOURS ET MÉMOIRES

DE L'AUTEUR,

RELATIFS AUX INTÉRÊTS DES COLONIES FRANÇAISES.

Travaux à la chambre des députés et dans les trois conseils d'agriculture, des manufactures et du commerce.

1 à 4. Quatre Rapports à la chambre des députés, sur les budgets de la Marine et des Colonies, pour les exercices financiers de 1833, de 1834, de 1835 et de 1836.

5. Rapport sur les deux projets de lois organiques pour constituer l'état des personnes et les pouvoirs administratifs et politiques des colonies : 1833.

6. Défense des services de feu le lieutenant-général comte de Caen, pour obtenir, comme récompense nationale, une pension à la veuve de l'ex-gouverneur général de l'île de France et de Bourbon : 1834.

7. Opinions en faveur du système de la colonisation dans les établissements français en Algérie : 1834 et 1838.

8. Rapport sur un crédit supplémentaire du budget de la Marine et des Colonies, afin d'accroître

le personnel de la gendarmerie coloniale, etc. 1835.

9. Défense des colons et de leurs magistrats, au sujet des crédits supplémentaires demandés en 1835.

10. Tableau des intérêts de la France, relatifs à la production et au commerce des sucres de canne et de betterave, présenté dans la séance générale des trois conseils généraux de l'agriculture, du commerce et des manufactures, le 19 janvier 1836.

11. Défense à la tribune, comme rapporteur du budget, du caractère des colons français, de leurs lumières et de leur humanité : pour repousser les accusations portées contre eux par quatre orateurs, et pour expliquer le système des améliorations progressives, introduites avec prudence dans leur état social : 1836.

12. Faits et calculs relatifs au projet de loi pour réduire les droits d'entrée du sucre français des colonies et du sucre étranger : Mai 1837.

13. Opinion sur l'exportation directe des sucres coloniaux, émise le 2 janvier 1838, dans l'assemblée générale des trois conseils du commerce, de l'agriculture et des manufactures : 1838.

14. Observations adressées au conseil des ministres et aux chambres sur une proposition de M. Hippolyte Passy, relative à l'émancipation : Février 1838.

15. Compte rendu par le baron Charles Dupin, aux conseils des quatre colonies de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Guyane et de Bourbon, sur la défense des intérêts coloniaux confiés au Conseil des délégués pendant la législature de 1833 à 1838. Paris in-8. 1838.

Travaux à la chambre des pairs, etc.

16. Exposition développée des souffrances qu'éprouvent le commerce maritime, la population des ports de mer, et les planteurs des colonies, au sujet d'une pétition adressée par les habitants de Bordeaux à la chambre des pairs : 1838.

Les faits nombreux et positifs énumérés, sur la population côtière et le commerce maritime, dans leurs rapports avec la force navale, ont été renvoyés au Conseil d'Amirauté, lequel a donné les conclusions les plus décisives en faveur des résultats que M. le baron Charles Dupin avait fait connaître à la chambre des pairs.

17. Défense des intérêts maritimes et coloniaux, au sujet d'une pétition présentée par divers habitants de Marseille et de Paris : 1838.

18. Défense des intérêts maritimes et coloniaux, au sujet d'une pétition des négociants de Nantes, relative à la taxation des sucres : 1839.

19. Adresse au roi, pour le remercier des bienfaits de son gouvernement, destinés à réparer les malheurs d'un tremblement de terre à la Martinique: Février 1839.

20. Organisation d'un comité central de souscription, sous les auspices de M. l'amiral baron Duperré, pour secourir les victimes du tremblement de terre de la Martinique. Rédaction de toutes les lettres adressées au clergé, aux présidents de la magistrature, aux principales autorités militaires, civiles et financières, pour solliciter la munificence nationale en faveur de ces victimes : 1839.

21. Relation d'une assemblée de charité, tenue sous les auspices de la Reine, en faveur des mêmes infortunés, et sur le résultat général des quêtes ordonnées par le clergé français : 1839.

Par cet heureux ensemble de zèle et d'efforts, plus de *sept cent mille francs* ont été recueillis, soit dans la métropole, soit dans les pays étrangers et dans les colonies, jalouses de venir au secours des familles sans fortune de la Martinique.

22. Premier mémoire adressé à messieurs les ministres, sur la nécessité croissante, et l'urgence d'un dégrèvement des sucres coloniaux : Mai 1839.

23. Second mémoire sur l'état actuel de la question des sucres, adressé à tous les ministres, le 31 juillet 1839.

Le 20 août 1839, le gouvernement a fait droit aux sollicitations réitérées du Conseil des délégués des colonies, en publiant l'ordonnance de dégrèvement, qui a sauvé de la ruine les quatre colonies de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Guyane et de Bourbon.

24. Opinion en faveur des colons de Saint-Domingue, au sujet de la répartition des sommes versées par le gouvernement d'Haïti : 1840.

25. En 1840, M. le baron Charles Dupin est prié par les habitants français de l'Algérie de défendre leurs intérêts à la chambre des pairs.

Examen comparé des systèmes d'occupation de l'Algérie, présenté devant la chambre des pairs, le 15 juin 1840.

26. Discours sur les conséquences fâcheuses et

prochaines que doit avoir le *nouveau projet de loi des sucres* : 1840.

27. Opinion sur le projet de loi relatif aux bâtiments à vapeur destinés à mettre l'Amérique et nos colonies en communication avec la métropole: 1840.

28. Défense de l'organisation politique des colonies françaises, au sujet d'un projet de loi présenté pour restreindre les attributions financières des conseils coloniaux : 1841.

29. Exposé de la situation désastreuse des colonies, relativement à la dépréciation des sucres : Juin 1841.

30. Nouvelle édition des Intérêts de la France sur la production et le commerce comparés des sucres de canne et de betterave, avec des observations préliminaires sur la situation actuelle : Décembre 1841.

